



Commune de
La Selle Guerchaise
Département d'Ille Et Vilaine
(35130)

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 27 janvier 2024

Le 27 janvier 2024, à 11h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, M. MALECOT Didier, Mme LAMOUREUX DIARD Marie-Paule, Mme CAPELE Edith, M. BRUNEAU Joël, M. Alexandre DUBOS, M. BAZIN Jean-Yves

Membres excusés : Karine BOUGEARD, Alexandre BARRET

Pouvoirs de Vote : Karine BOUGEARD pour Ludovic LE SQUER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de vote exprimés : 8

Date de convocation : 22/01/2024

Mme CAPELE Édith a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Exonération de TFPB constructions neuves et niveau de performance énergétique
- 2) Validation devis – Achat d'un broyeur – Service technique
- 3) Validation devis- Pose clôture camping – Mise en sécurité

Questions diverses.

- Les idées de projet 2024 – point sur le projet de rénovation camping
- Devis équipement – vidéoprojecteur salle communale
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat – agents communaux
- Sécurité routière sur la commune / réfection de voirie

Ouverture de la séance à 11h00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 02 décembre 2023.

Délibérations

Exonération de TFPB constructions neuves et niveau de performance énergétique.

Après avoir été informé par M. Le Maire de la possibilité pour la commune de mettre en place l'exonération de TFPB constructions neuves et niveau de performance énergétique, Le Conseil municipal décide de ne pas mettre en place cette exonération.

Validation devis – Achat d'un broyeur – Service technique.

L'achat d'un broyeur pour le service technique est nécessaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise BMS Motoculture. Ce devis s'élève à 2089,00 € TTC.

Il serait souhaitable de pouvoir comparer plusieurs devis. Ms. MALECOT et LE SQUER sont chargés de faire des demandes de devis complémentaires (Ent LEGRAS / Ent MARION).

N°2024/01

OBJET : Validation devis- Pose clôture camping – Mise en sécurité du camping

Afin de sécuriser les abords du camping, en bas du camping longeant l'étang, la pose d'une clôture est nécessaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise *Les Jardins de l'avenir*. Ce devis s'élève à 2353.50 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Valide le devis de l'entreprise *Les Jardins de l'avenir* pour un montant de 2353.50 € TTC

Concernant cet achat, il conviendra de vérifier le règlement intérieur du camping afin que les enfants restent bien sous la responsabilité de leurs parents dans l'enceinte du camping.

Questions diverses

- Modification de l'éclairage public : afin de bénéficier de l'éclairage public le dimanche l'éclairage public sur la commune va être modifié de la façon suivante :

Sur la commune de La Selle Guerchaise, l'éclairage public sera éteint de 21h00 à 6h00, du lundi au vendredi inclus ainsi que le dimanche et le samedi de 21h00 à 7h30.

Cette mesure est permanente.

- Les idées de projet 2024 – point sur le projet de rénovation camping.

Le projet va être travaillé tout au long de l'année 2024 afin de pouvoir monter les dossiers de marché public et demandes de subvention pour l'année 2025. En effet de multiples détails sont à travailler et plusieurs devis seront nécessaires au montage des dossiers marché public et demandes de subvention.

- Devis équipement – vidéoprojecteur salle communale

L'achat du vidéoprojecteur pour la salle communale va être intégré au budget prévisionnel 2024.

- Devis équipement – nettoyeur haute pression

Des devis sont à faire auprès de Maison.fr et Ent MARION

- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat – agents communaux

Le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette prime.

- Sécurité routière sur la commune / réfection de voirie

M. Le Maire est autorisé par le conseil à faire les demandes de devis auprès des entreprises compétentes.

La proposition est faite de vérifier si une mutualisation est possible avec d'autres communes pour limiter les dépenses.

Une réflexion sera également engagée sur la mise en place de panneaux de sécurisation de la commune de type « attention aux enfants » et/ou « attention aux vaches » et réduction de la vitesse à 50km/h sur les lieux-dits Le Miaule et le Clos Valais notamment.

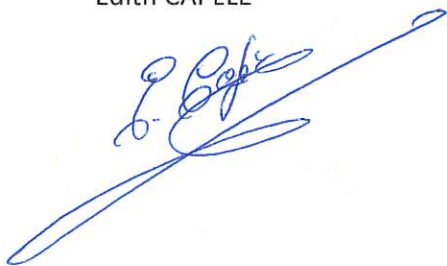
- Élagage des arbres du camping : devis à demander auprès des entreprises locales avec une réflexion sur le type et la périodicité des tailles.
- Artothèque : Prévision d'une rencontre au sujet d'un projet sur la commune entre Mme LAMOUREUX-DIARD, M. LE SQUER et l'artothèque de Vitry CO, en lien notamment avec les journées du patrimoine.

Délibérations - liste

N° 2024/01 OBJET : Validation devis- Pose clôture camping – Mise en sécurité du camping.

La séance est levée à 12H30

Le/la secrétaire
Édith CAPELE



Le Maire
Ludovic LE SQUER



